

CLAP

FICHE N° 55 i

Version : 7

Directive 97/23/CE

Mots clés :

Composant

Équipement sous pression

Marquage CE

Référence directive :

Annexe I § 3.3- 97/23/CE

Accepté par le CLAP :

08/11/2000

Sujet : Domaine d'application – Éléments démontables d'un équipement sous pression

Question : Les éléments démontables d'un équipement sous pression (comme par exemple la tige d'un robinet, un élément constitutif d'un embout d'un accumulateur hydropneumatique, des boulons ou des brides) sont-ils couverts par la directive ?

Réponse : Voir la fiche CLAP 125 - Orientation 1/22.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.